

# L'Ami du Colon

Alex. Henuzet

"Aidons-nous les uns les autres"

Organe de la Coopérative des Colons du Nord

"Pater meus agricola"

AMÉDÉE DENAULT, Editeur-Rédacteur.

NOMININGUE, LE 21 SEPTEMBRE 1906

VOL. I—No 16.

## Salut au Père!

Il y a cinquante ans aujourd'hui même, vendredi, le 21 septembre 1906, en la fête de S. Mathieu, apôtre et évangéliste, que fut ordonné prêtre le révérendissime Père dom Adrien Gréa, abbé de Saint-Antoine, fondateur et général des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, les dévoués desservants de S. Ignace de Nominigüe et de quatre autres paroisses ou missions de notre région Labelle : L'Annonciation, Turgeon, La Minerve et La Macaza.

Ce beau jubilé d'or, dont le héros — un noble vieillard bientôt octogénaire, mais encore plein de vigueur et de dévouement pour ses fils affectueux et tous les fidèles confiés à leur garde — est admiré et vénéré de tous ceux qui le connaissent, provoque une bien vive allégresse et une effusion de vœux ardents, au sein de sa famille religieuse. Nos Pères de la région Labelle, voués avant tout au service de leurs ouailles, se sont trouvés dans l'impossibilité d'aller jusques au pieds de leur respecté supérieur général porter, en cette circonstance, l'hommage pieux de leur filial attachement. Ils ne s'en sont pas moins unis de cœur aux joies et aux prières des Nocés d'or, et ils ont invité leurs fidèles à y participer avec eux.

Nous n'y manquerons point, pour notre part, habitants de la région Labelle, et surtout membres de la Coopérative des Colons du Nord. Nous le ferions, ne fût-ce que par déférence pour notre distingué Président, dom André Mouttet, supérieur local des Chanoines Réguliers. Mais nous le devons bien davantage au révérendissime Père Abbé lui-même, qui nous visita souvent, et à cause de l'intérêt paternel qu'il nous a toujours porté. Nous le devons également à tous ses dignes fils qu'il nous a envoyés et dont les labeurs constants, sans vaine gloire comme sans repentance, ont puissamment contribué à développer notre coin du sol canadien.

C'est donc en toute sincérité de cœur que nous mêlons notre cantique d'actions de grâces et de supplices au Tout-Puissant, dans le concert général des fêtes jubilaires de Dom Gréa. Au sympathique abbé de Saint-Antoine l'écho vibrant des Laurentides ira redire, par delà les mers, dans les plaines ensoleillées de l'Italie, le vœu de notre reconnaissance, de notre tendresse d'enfants affectionnés : *Ad multos annos!*

L'AMI DU COLON

## Projet de Résolution

Soumis à la Chambre de Commerce de Montréal et du district, le 12 septembre 1906.

Attendu que la Coopérative des Colons du Nord — une association des colons de la région Labelle, dans les Laurentides, au nord-ouest de Montréal, et ayant son siège à Nominigüe — est venue, par ses délégués autorisés, tenir une conférence avec la Chambre de commerce de Montréal et du District ;

Attendu que cette conférence a eu pour résultat de faire ressortir l'intérêt considérable que doit prendre Montréal dans le développement des ressources de la région Labelle et dans la nécessité de drainer autant que possible vers la métropole le commerce grandissant de cette riche contrée ;

Attendu que la Coopérative des Colons du Nord a sollicité le concours d'influences, de prestige et d'action de la Chambre de Commerce, dans le travail que poursuit cette association coloniale pour réaliser les fins susdites, et qu'il paraît opportun de déferer à sa requête ;

Attendu que la Coopérative a démontré, à l'entière satisfaction de la Chambre, la justesse et la légitimité d'un certain nombre de revendications pour le succès desquelles la Coopérative réclame l'appui de la Chambre ;

Attendu que la Chambre de Commerce de Montréal et du district estime de son devoir, comme l'un des corps représentatifs de la finance et du commerce montréalais, de ne point refuser son patronage à un client aussi intéressant et aussi profitable que la population croissante de cet immense "arrière-pays" de la métropole qu'est la région Labelle ;

Attendu que la Chambre de Commerce approuve et fait siennes les suivantes suggestions et propositions, de la Coopérative, et que la Chambre croit être dans l'intérêt général de la province et du pays, mais plus particulièrement pour le mutuel avantage de la métropole et de la région Labelle :

Qu'il soit

RÉSOLU :

Que, de concert avec la Coopérative des Colons du Nord, la Chambre de Commerce de Montréal et du district suggère aux autorités compétentes et réclame de qui de droit :

### COLONISATION

1o Concession de lots libres, en nombre voulu, aux colons, à leur choix, dans les cantons annoncés en vente ;

2o Abolition du double droit de coupe exigé des colons ;

3o Développement des subventions aux écoles des colons, aide plus efficace à l'industrie laitière et à celle de l'élevage ;

4o Subventions du gouvernement provincial au recrutement des colons à même le trop plein des vieilles paroisses et parmi les ruraux récemment immigrés dans les villes ;

### ORGANISATION

5o Création d'un district judiciaire nouveau, avec bureau d'enregistrement — district formé de la région Labelle — pour tout de suite, et subseqüemment, dès que faire se pourra, constitution de la même région en un comté spécial de colonisation, comme celui du Lac Saint-Jean, et comprenant tout le nord de l'actuel comté de Labelle ;

6o Réforme à la loi des licences, réduisant absolument à la proportion de *une par mille âmes*, pour chaque paroisse, le nombre des licences qui pourront être accordées dans les régions de colonisation ;

### MOYENS DE COMMUNICATION

7o Développement le plus rapide possible, dans toute la mesure des ressources à la disposition du ministère de la colonisation, du réseau des chemins de roulage, dans la vaste région Labelle ;

8o Extension immédiate du Chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal, depuis Nominigüe jusqu'au Rapide de l'Orignal sur la Lièvre, puis de là, le plus tôt et le plus directement possible, vers la chute des Quinze, à la tête du lac Témiscamingue, à travers la superbe contrée de colonisation qui sépare la région Labelle de celle du Témiscamingue, deux des sections les plus d'avenir, dans le Nouveau Québec ;

9o Etablissement d'une ligne courte de raccourcement, à travers la région Labelle, entre Montréal et le Transcontinental en construction, par

l'extension du tronçon actuel Montfort et Huberdeau, du "Nord Canadien de Québec", suivant la vallée de la rivière Nation, touchant Nominigüe, puis atteignant Ferme Neuve et les puissants pouvoirs hydrauliques que fournit la rivière du Lièvre, à quelques milles au-dessus de ce dernier village, remontant la vallée de la rivière Tapani, pour aller se souder à la ligne principale, vers la hauteur des fourches de la Gatineau ;

10o Diminution des taux de fret que charge le Pacifique Canadien pour l'expédition vers Montréal des produits de la région Labelle, et concession de facilités plus grandes pour l'envoi autrement que par lots de char des pommes de terre, par exemple, et des légumes, deux des principaux articles d'exportation de la région, présentement ; organisation d'un service plus commode pour les voyageurs, notamment l'hiver, et émission de "billets d'accommodation" (séries à prix réduits) jusqu'à Nominigüe, la tête de ligne, à 124 milles de Montréal, comme on les émet déjà jusqu'à Mont Tremblant, 91 milles de la métropole ;

11o Extension du réseau téléphonique de la compagnie Bell jusqu'à Nominigüe, puis à la Lièvre, avec le chemin de fer, ou subventions par l'Etat pour aider à la création d'un réseau local ;

12o Subventions spéciales, du gouvernement fédéral, suffisantes pour répondre seules aux exigences de la construction, afin de décharger d'autant l'échiquier provincial, en faveur des chemins de fer de développement colonial, reconnus d'utilité publique, dans la région Labelle et dans toute la province de Québec, ce nouveau régime devant être inauguré comme alternative, si le pouvoir central croit devoir se refuser à l'augmentation des subventions en argent.

## POUR LE PAPE

Hier, 20 septembre, il y a eu trente-six ans que les troupes garibaldiennes pénétraient de force dans la Rome des Papes, par la brèche de la Porta Pia, pour y introniser l'usurpateur au Quirinal, en face du Vatican.

Depuis plus d'un tiers de siècle, le Pape-Roi est prisonnier dans son palais, aux portes duquel la franc-maçonnerie internationale fait monter la garde par les soldats aux ordres de ce qui fut autrefois la pieuse maison ducale de Savoie.

Plus que jamais, pourtant, la royauté morale du Souverain Pontife et son empire sur les esprits et les cœurs s'affirment dans l'univers. Ce qui vient de se produire en France en est une démonstration nouvelle.

Souvent les géoliers eux-mêmes, qui tiennent en captivité le noble Pontife, semblent sur le point de demander grâce de la consigne odieuse qu'ils se sont laissé imposer. Le trône de la maison de Savoie à Rome manque évidemment de solidité.

Croyons sans défaillance au retour de jours meilleurs ! Rallions-nous autour du Saint-Père pour l'aider davantage et secourir plus efficacement sa détresse ! Protestons avec énergie contre l'injustice persistante ! Crions avec tout le monde catholique : Vive le Pape-Roi !

—Mgr Cloutier a béni, l'autre dimanche un magnifique carillon de trois cloches, dans la paroisse de S. Jacques des Piles, au comté de Champlain, diocèse des Trois-Rivières.

—Le *Progrès de Valleyfield* vient d'entrer dans sa vingt-neuvième année. C'est aujourd'hui l'un des doyens de notre presse rurale. Nos compliments et bons souhaits.

## Chronique Régionale

### L'ANNONCIATION

—M. H. Chartier a fait baptiser un fils, sous les noms de Charles-Auguste Parrain et marraine : M. et Mme Horace Renaud.

—M. Noé Montreuil est de retour d'un voyage dans le nord-ouest, après une absence de quelques mois.

—M. le notaire Morissette et Mme Morissette sont absents pour quelques jours dans leur famille à S. Hyacinthe.

—Mlle Joséphine Déry, de Trois-Pistoles, est de passage chez son beau-frère M. le Dr Pinault.

—M. C. Bélanger, de Montréal, était de passage chez M. Nap. Drouin.

—Les chantiers se font en grand nombre, cette année, sur le haut de la rivière Rouge. Les gages sont élevés ; les engagements se font pour beaucoup à L'Annonciation.

—La Cie Perley est à terminer ses offices au centre du village.

—Les chantiers des MM. Klock, Perley & Cie, Riordan Paper Mills Co et Eddy sont ouverts.

—Mlle Dorina Denis est de retour de Montréal.

—Sont de passage chez Mme Denis M. et Mme Alp. Boudrias.

—La semaine dernière, siégeait à la salle du Conseil, la Cour du Magistrat. Heureuse remarque, il n'y a eu qu'un seul procès. Tant mieux ! L'entente parmi nos colons commence à régner, à se répandre, et fait place aux procès ennuyeux qui les désunissent. Espérons que cet accord se continuera longtemps.

—Le conseil municipal, par un règlement passé l'an dernier, avisa tous les propriétaires du village de faire les trottoirs. D'ici à un mois, nous aurons un trottoir bordant la rue principale sur ses deux côtés. Chacun parle aussi de planter des arbres, devant son emplacement, ce qui donnera à notre village l'aspect le plus coquet. A ce propos, une étude sur l'AMI DU COLON aurait bien sa place pour savoir la sorte d'arbre qui conviendrait le mieux à notre sol et le temps où il convient de faire la plantation.

### RAPIDE DE L'ORIGNAL

—Nous avons eu la douleur d'enregistrer plusieurs décès, dans notre paroisse, depuis une couple de semaines. Parmi les plus récents, nous relevons celui d'un jeune enfant, chez M. J. H. Charles, et celui de M. Damase Tourangeau, frappé en pleine jeunesse, à vingt-deux ans. Nos vives condoléances aux familles éprouvées.

—M. le curé Lemonde, de S. Gérard, est venu présider, dimanche, à nos offices paroissiaux, et dans un sermon pratique il nous a donné d'excellents conseils pour réagir contre les maladies qui nous affligent. A l'issue de la messe, M. le Dr O. Godard nous fournit aussi, dans le même sens, d'excellentes directions sur l'hygiène à observer dans les familles et les précautions à prendre. Il est à espérer que tout le monde, sans exception, en fera son profit.

### Sainte-Veronique de Turgeon

—Les 8, 9 et 10 Sept. ont eu lieu nos Quarante-Heures. Tous nos colons se sont acquittés de leurs devoirs envers la Ste Eucharistie avec beaucoup de zèle, s'imposant pour cela de vrais sacrifices, car un bon nombre étant loin de l'église sont demeurés au village durant ces trois jours pour être plus en mesure d'être fidèles à

leurs heures d'adoration et aux saints offices. — Les enfants, sous la conduite de leurs pieuses maîtresses, ont beaucoup édifié par leur angélique tenue durant des heures entières, par leurs ferventes prières et par leurs pieux cantiques. Le Rev. Père Adrien, qui était venu prêter son concours à notre curé, a eu un ministère très actif à remplir auprès de ces bons chrétiens, heureux de revoir leur desservant durant les pénibles débuts de leur vie de colons. Il a constaté avec joie un progrès considérable à tous les points de vue, dans notre jeune paroisse.

—M. Ernest Brisebois fait part à ses amis et connaissances de la naissance d'une fille, du nom de Marguerite-Marie-Rosanna, dont le parrain et la marraine sont M. J. B. Deschamps et Mlle Alma Pagé.

—Notre révérend Père Curé a convoqué, pour dimanche prochain, une assemblée des cultivateurs de notre paroisse, afin d'aviser à la fondation d'un cercle agricole.

### Saint-Remi d'Amherst

—Les propriétaires de la mine de graphite qui se trouve à trois milles de notre village sont à faire charroyer leur minerai à Huberdeau. Ils se proposent d'en expédier plusieurs chars dès cet automne.

—Notre concitoyen, M. Eustache Thomas, vient d'épouser Mlle Alice, fille de M. P. Leroux, de L'Annonciation. Nos meilleurs souhaits au nouveau couple.

—M. le Dr Grignon, de Sainte-Adèle s'était rendu ici, l'autre dimanche, pour nous donner une conférence agricole, après la messe. Malheureusement, nous n'eûmes pas la messe, ce dimanche-là, par suite de l'absence de M. le curé. Le conférencier préféra remettre la partie à plus tard, bien qu'un bon nombre de citoyens fussent déjà réunis pour l'entendre.

### S. GERARD DE MONTARVILLE

—M. H. Brière, forgeron de l'endroit, a fait baptiser son premier-né, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Marguerite-Jeanne.

—La troisième paie de la fromagerie vient d'avoir lieu ; ce qui semble étonnant c'est que la répartition n'a pas été faite par qui de droit. Cela laisse un pourquoi dans la bouche de tous les patrons ? Combien a-t-on payé du cent, les patrons eux-mêmes l'ignorent. — Toujours est-il que, d'après les apparences, le résultat devrait être de 1.0425/10,000 par cent lbs de lait.

—On nous annonce qu'une retraite de huit jours, s'ouvrira le 23, dans notre paroisse. Elle sera prêchée par les R.R. Pères Rédemptoristes.

—Mlle Eva Daigneau vient d'être engagée, par le président des Commissaires, M. le curé J. A. Lemonde, pour prendre la direction de l'école No 3. Nous souhaitons plein succès à cette demoiselle de notre paroisse. L'école de notre village est sous la direction de Mme A. Leclair.

—Le R. P. dom Augustin Roux, de Nominigüe, C.R.I.C., est venu, dimanche dernier, nous donner la grand-messe et le sermon. Il remplaçait notre curé, M. Lemonde qui s'était rendu, pour la desserte, au Rapide de l'Orignal. Quant à M. le vicaire Guay, il était allé présider aux offices à S. Aimé du Lac des Iles.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort de l'un de nos colons bien connus, M. Maxime Daoust. Il a succombé, dans la nuit de samedi à dimanche, à l'implacable maladie du cancer de l'estomac. Ses funérailles avaient lieu mardi, en notre église paroissiale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

L'AMI DU COLON

Organe de la Coopérative des Colons du Nord.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé et publié à Nominigüe, Comté de Labelle, Qué.

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour l'année, . . . . . \$1.00  
 Pour six mois, . . . . . 0.50  
 Le numéro, : : : 2 sous

L'abonnement est payable d'avance. Quand il est payé pour un an, il donne droit au titre et à la qualité de "membre actif" ou de "membre adhérent" de la Coopérative des Colons du Nord, selon que le souscripteur appartient ou non à la région Labelle.

Adresse Postale :

L'AMI DU COLON,  
 Nominigüe, Qué.

NOMINIGUE, 21 SEPT. 1906

Ceux qui nous encouragent

Quelques adhésions récentes à la Coopérative des Colons du Nord.

—L'HONORABLE M. F. X. MATHIEU, conseiller législatif, nous écrit : — "Voici le prix de mon abonnement à l'AMI DU COLON, que je lis avec plaisir et intérêt."

—M. LE CHANOINE DÉCARIE, curé de S. Henri de Montréal, s'exprime ainsi : — "Continuez de m'envoyer l'AMI DU COLON ; j'aime à le lire et à suivre le mouvement de la colonisation dans vos si charmantes montagnes et autour de vos grands lacs. Je n'ai pas eu encore le plaisir de vous voir depuis que vous êtes à Nominigüe, mais ça ne tardera pas si Dieu me laisse la santé et les forces. J'irai encore parcourir vos bois et explorer vos beaux lacs."

—De M. GEO. JOLICEUR, de Sainte-Julienne, comté de Montcalm : — "Ci-inclus le prix de mon abonnement pour une année. Je suis content de vous aider tant soit peu dans votre œuvre patriotique."

—De M. LE CURÉ DE S. PHILIPPE, au diocèse de Montréal : — "Je vous envoie le prix de mon abonnement et vous présente mes meilleurs souhaits de succès pour l'œuvre que vous poursuivez."

—De M. RODOLPHE B., courtier à Montréal : — "Ton œuvre est patriotique ; voici mon abonnement pour un an."

—M. LE CURÉ DE SAINTE-MARTHE, au diocèse de Valleyfield, nous écrit : — "Ci-inclus, le prix de mon abonnement à l'AMI DU COLON. Je crois avoir dit le premier la messe, à la porte du premier chantier construit à Nominigüe, il y a 25 ans. Je désire revoir cette place. J'étais alors curé à Sainte-Adèle. Travaillez pour faire croître le Nord : vous marchez sur les traces du regretté Curé Labelle."

—M. JOS. FILIATRAULT, de la grande Maison de Nouveautés Filiatroult et Lesage, au boulevard St-Laurent, Montréal, écrit de son côté : — "Un sermon entendu à Sainte-Agathe et fait par cet apôtre dévoué de la colonisation, M. le curé de Ferme-Neuve, m'a confirmé dans l'idée que votre journal est appelé à faire un bien inestimable, dans le beau Nord de notre pays. Cela arrivait d'autant plus à propos que je venais de passer une dizaine de jours à La Minerve, où j'ai pu admirer les beautés et les ressources du Nord, et apprécier les bienfaits de la Colonisation. Je souhaite donc à l'œuvre de la Coopérative des Colons du Nord, qui est d'ailleurs entre bonnes mains, tous les succès possibles. Je suis persuadé qu'assise sur des bases patriotiques cette propagande colonisatrice rendra de grands services aux Canadiens-français."

—Un de nos plus estimés compatriotes, ancien journaliste et membre influent de la Chambre de Commerce du District de Montréal, nous écrit : "Je vous envoie le prix de mon abonnement à votre journal. C'est, je présume, le témoignage le plus acceptable à vous offrir de mes sympathies pour l'œuvre patriotique à laquelle

vous vous dévouez et de la confiance que j'ai dans votre zèle et votre capacité pour la mener à succès."

—De M. LE CHANOINE DUMESNIL, du Séminaire de S. Hyacinthe : — "Tout récemment revenu d'un voyage de deux mois au Manitoba, j'ai trouvé l'AMI DU COLON sur ma table. Avant même de pouvoir en parcourir les colonnes je me suis dit : L'œuvre est excellente, digne d'encouragement : je m'y abonnerai. C'est ce que je fais, en vous souhaitant le succès que vous méritez."

—M. Derouin, marchand de foin, S. Jérôme, comté de Terrebonne, a constamment en mains du foin de première qualité et à bon marché. Avis à ceux qui en ont besoin. M. Derouin s'occupe aussi de la vente de terres à S. Jérôme et aux environs : il invite les clients.

NOMINIGUE

—L'honorable M. F. X. Mathieu, M. Joseph Grignon, notaire à Sainte-Scholastique et M. le Dr Wilfrid Grignon sont arrivés à Nominigüe mercredi, en route pour une partie de pêche au lac des Grandes Baies. Notre bon ami le Dr Wilfrid Grignon, en sa qualité de conférencier agricole, assistera, dimanche, à l'assemblée convoquée, à Turgeon, pour la fondation d'un cercle agricole.

—M. le magistrat Achille Carrier, en compagnie de M. Camille de Martigny, avocat de S. Jérôme, était de passage, dimanche, à Nominigüe, où ils ont pris le train, à 5.15 h. p.m., en route pour rentrer à leurs foyers. Ces messieurs arrivaient du Rapide de l'Original, où ils avaient tenu, vendredi et samedi, le terme trimestriel de la Cour du Magistrat. Jeudi, la même Cour avait siégé à Nominigüe, mercredi à L'Annonciation et mardi à Labelle.

L'ASCENSION

—M. Ritchie, photographe de la Pointe St-Charles, Montréal, est passé par notre village avec tout son appareil à photographier.

HUBERDEAU

—Notre grande fête annuelle de l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre), tombant, cette année-ci, le vendredi, a été célébrée par anticipation le jeudi 13, pour épargner aux pèlerins les obligations de l'abstinence. Elle a été, comme toujours, depuis son institution, l'occasion d'un immense et pieux concours de peuple, au pied de notre pittoresque Calvaire d'Huberdeau. La prédication, très goûtée, y fut faite par le R.P. Albert, le nouveau provincial de la Compagnie de Marie. Un très nombreux clergé rehaussait l'éclat de la célébration, aux premiers rangs duquel on remarquait M. le curé Ouimet, de S. Jovite, le vétéran apostolique de la région Labelle.

La fête de la Croix, à Huberdeau, en 1906, a laissé chez tous les assistants, un édifiant et durable souvenir.

L'ANNONCIATION

—Les classes sont ouvertes partout. Nos écoles comptent un bon nombre d'élèves. C'est déjà un encouragement pour nos institutrices, qui sont supérieures. Au couvent de nos religieuses, on compte plus de 160 enfants. Le nombre ne manquera pas à ces bonnes Dames pour exercer leur art comme par le passé.

—M. le grand connétable Giard, de Labelle, était de passage ici mardi, pour une arrestation d'une haute importance.

—Il y aura aussi plusieurs grosses entreprises, par contrat. M. H. Sibley remplira encore un bien gros contrat cette année. En sorte que l'ouvrage ne manquera pas dans le nord. Tout s'annonce bien.

—M. le curé Eugène Corbeil, de L'Ascension, était l'hôte du Dr Côme Cartier, ces jours derniers.

—Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, dans son vif désir d'honorer et d'encourager les militants de la Tempérance, a voulu accompagner lui-même, l'autre dimanche, le pèlerinage de la Société de Tempérance de S. Pierre à Notre-Dame du Rosaire du Cap de la Madeleine. Ce fut une démonstration superbe, présidée qu'elle était par le métropolitain de Montréal et Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, Ordinaire du Cap de la Madeleine. Onze cents pèlerins de Montréal et des centaines d'autres venant des Trois-Rivières et des environs participèrent à la fête.

—Une terrible catastrophe est de nouveau venue, le 12 septembre, ensanglanter notre réseau de chemins de fer canadien, beaucoup plus malheureux, à cet égard, cette année-ci, qu'il ne le fut jamais au-paravant. A Azilda, près Sudbury, sur la ligne transcontinentale du Pacifique Canadien, l'express du Pacifique, allant à l'est, est venu en collision de tête presque à toute vapeur, les freins ayant refusé de fonctionner, avec un lourd convoi spécial de moissonneurs, en route pour l'ouest. Les deux locomotives et cinq ou six wagons ont été détruits. Il y a eu une quinzaine de morts et autant de blessés, presque tous grièvement. Les victimes venaient de la province d'Ontario. Les autorités du Pacifique Canadien font une enquête minutieuse pour établir les causes de l'accident et en prévenir la répétition.

Chez Laflamme et Deschambault

Au Bon Marché, cette semaine, de grands avantages sont offerts aux personnes qui aimeraient à se procurer d'avance, à des prix d'occasion, de beaux manteaux de dames et "capots" d'hommes pour l'automne. A part la réduction de 20 à 25 pour cent que nous avons l'habitude de faire, nous allouons en sus un escompte de 5 pour cent sur ces marchandises.

GUERISON

—DE LA—  
**TOUX, DU SOUFFLE, DE LA GOURME ET DU CATARRHE**  
 —PAR—

Les 36 Bonnes Prises Françaises à \$1.00 la boîte par la malle.

EXCELLENT REMÈDE

contre les Noeuds, Ecarts ou Epurines, Engorgements du jarret, des boulets, Tendons forcés, Courbes, Formes ou Ringbones, Entorses et Boiteries de tous genres. Demandez la Pommade Fondante Parisienne à \$1.00 la boîte par malle.

LA COLLECTION "C"

COMPRENANT :  
 Le Petit Livre d'Or, la sonde trayeuse, les Secrets de la Chasse à \$1. par malle.

Pharmacie Veterinaire

—DU—

**Dr Grignon,**  
 STE-ADELE, Que.

U. Gamache

FERBLANTIER—PLOMBIER

Travaux en tous genres faits à la boutique ou à domicile.

SPECIALITE : Couvertures en métal.  
 L'ANNONCIATION, Qué.

LEON LEPINE

PEINTRE  
 DÉCORATEUR  
 LETTREUR et  
 TAPISSIER.

Fait tous ouvrages dans ces lignes, proprement et à prix modérés.  
 NOMINIGUE, Qué.

MOISE THIBEULT

BARBIER-COIFFEUR

Excellent service aux prix réguliers  
 Toujours à la disposition de ses clients, de 8 h. a.m. à 11 hrs. p.m.

Table de pool, Tabacs, Cigares et Cigarettes, au choix des amateurs.  
 Voisin de l'hôtel Berthiaume, en face du caré Central.  
 NOMINIGUE, Qué.



Directeurs de La Providence MM. J. E. Duhamel, N.P. inspecteur des bureaux d'enregistrement ; président, Hon. M. Jean Prévost, ministre de la colonisation ; MM. Lafontaine, Berthier, Bissonnette, Montcalm, Girard, Rouville, Daigneault, Bagot, tous députés provinciaux, MM. L. H. Desjardins, Terrebonne, Henri Boucher, St-Barthélemi, S. P. Champoux, Joliette, L. A. Picard, secrétaire-gérant, Westmount.

Bureau Principal : 52 RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL.

Souscription exigée par la loi : \$200,000.00  
 Assurance en force : \$1,500,000.00

Pourquoi devons-nous encourager cette compagnie ?

- 1o. Parce qu'elle est dirigée par des hommes d'expérience, solvables et honnêtes ;
- 2o. Parce qu'elle donne toutes les garanties nécessaires, proportionnellement à ses responsabilités ;
- 3o. Parce que ses taux sont les plus bas et qu'elle choisit ses risques ;
- 4o. Parce que c'est une institution nationale, encouragée par nos hommes d'affaires ;
- 5o. Parce que l'argent des assurés reste dans notre province ;
- 6o. Parce qu'elle n'emploie que des agents habiles, instruits et honnêtes ;
- 7o. Enfin, parce qu'elle règle promptement et libéralement ses pertes.

N.B.—On demande des agents pour les villes et la campagne.  
 S'adresser au Secrétaire-Gérant : L.-A. PICARD, Montréal.

A Nominigüe, s'adresser à M. Amédée DENAULT, Editeur-rédacteur de l'AMI DU COLON, rue S. François-Xavier.

P. E. FORGET  
 Marchand-General

Marchandises Sèches, Chaussures, Provisions, Farines & Ferromerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Briques, Chaux, Articles de Fantaisie.

GROS ET DETAIL

SPECIALITÉ : Gros stock de Chaussures à prix courant.

Toujours en mains chevaux de course et de trot à vendre, ainsi que voitures et harnais. Bon marché.

Succursale à Nominigüe

LABELLE, . . . . . QUE.

AMIOT, LECOURS & LARIVIERE

Articles de construction, ferromeries, peintures, vitres, fer, fournitures d'aqueduc, ciment, plâtre, bronze, or en feuilles.

Magasin et Bureaux : 911 BOULEVARD SAINT-LAURENT

Salle d'Echantillons : 10 RUE CRAIG OUEST

MONTRÉAL

St-Amant & Boisvert

Marchands de Ferronneries et Quincailleries

Les CLIENTS DU DÉTAIL, aussi bien que les MARCHANDS qui veulent s'approvisionner sur place dans le Gros, à aussi bons termes qu'ils peuvent en obtenir à Montréal, trouveront tout ce qu'il leur faut en fait de ferronnerie, de quincaillerie, de matériaux de construction, etc., etc., chez

St-Amant & Boisvert

Garnitures de Portes : Cloches, Serrures, Peintures, Couplets, Clous, Ferrements ; tout est là.

Fers à chevaux, Fer en barres pour la forge, Essieux, rien ne manque. Aussi un assortiment complet et varié d'articles en granit et de ferblanterie de la meilleure qualité et dans les goûts les plus nouveaux : Couteaux, Fourchettes, Cuillers, etc.

On fournit également les Huiles de toutes sortes, peintures préparées, mastic ; Couleurs à l'huile et au Japon ; vernis pour meubles et pour voitures ;

Moulin à laver, Pinceaux, Brosses, Blanchissoirs, "Clippers" de toutes sortes. Les Forgerons et Menuisiers, dans toute la région Labelle, sont particulièrement invités à venir visiter notre magasin. Ils y trouveront, à portée de leurs boutiques et ateliers, tous les différents outils dont ils ont besoin.

Aux Commerçants de bois, Entrepreneurs, Gérants de moulins à scie nous sommes heureux de faire savoir que nous tenons à leur disposition, à Nominigüe même, et à prix faciles.

Toute la ferronnerie qui peut leur être utile ou nécessaire d'un moment à l'autre. Pour les Tuyaux à l'eau, au gaz, à la vapeur, à l'air chaud, tuyaux de poêle, etc., en fonte, en plomb, en tôle galvanisée, etc., notre assortiment est sans reproche.

Nous sollicitons une visite

ST-AMANT & BOISVERT  
 Nominigüe, Que.

LE ROMAN  
D'UN JEUNE "HABITANT" CANADIEN

Une Histoire de chez nous

PAR  
Napoleon Legendre

16

VII  
(suite)

Mais nous ne voulons pas être indiscret. Du reste, la suite de ce récit nous éclairera bientôt sur ce point.

Huit jours plus tard, Annibal rentrait dans sa famille.

Ce fut une joie immense que nous n'essayerons pas de décrire. L'oncle Jérôme avait ses deux jambes maintenant : il ne tenait pas en place.

—Tiens, disait-il à son frère, je suis si content de le voir revenu, que je consentirais volontiers à me laisser casser l'autre jambe pour qu'il ne reparte plus.

Et en cela il exprimait exactement le sentiment de toute la famille.

VIII

OU L'ON REPREND UN ANCIEN PROJET

On se rappelle qu'avant le départ d'Annibal pour Saint-Denis, il avait été décidé qu'il serait cultivateur. L'oncle Jérôme l'avait même chargé d'aller, sur le champ, se choisir une ferme à son goût sans tenir compte du prix.

Or la joie du retour n'empêchait pas l'oncle Jérôme de penser à son projet ; bien au contraire, il était plus pressé que jamais.

—Nous avons perdu une année, disait-il : c'est pourquoi il faut nous hâter.

Aussi, trois ou quatre jours après l'arrivée d'Annibal, trouvons-nous ce dernier chevauchant avec son oncle et examinant au passage les fermes qu'ils rencontraient. Cependant, l'oncle trouvait partout quelque inconvénient ; ici, la terre était trop forte ; là, l'eau manquait ; ailleurs, le bois ferait défaut dans quelques années. Et les deux amis continuaient leur route, au pas de leurs montures.

Il y avait à mi-chemin, entre la demeure de l'oncle Jérôme et celle de M. Ladouceur, une jolie ferme d'environ cent arpents, traversée par une rivière qui formait çà et là les paysages les plus pittoresques. La moitié environ de la propriété était en culture ; le reste était planté d'excellents bois, sans compter une sucrerie de cinq cents érabes.

C'était évidemment la ferme qui convenait à l'oncle Jérôme ; il voulait toutefois qu'Annibal choisit lui-même.

—La maison et les bâtiments laissent beaucoup à désirer, dit-il, en s'arrêtant pour examiner l'endroit ; mais cela n'est pas un défaut ; au contraire, c'est presque un avantage ; nous pourrions construire à notre goût.

Il savait que le propriétaire désirait ouvrir des terres nouvelles, qu'il demandait un prix assez élevé, mais que, pour de l'argent comptant il consentirait à faire quelques sacrifices. C'est du moins ce qui se disait dans la paroisse.

La ferme s'appelait *Les Cèdres*, à cause d'un bouquet de cèdres qui s'élevait près de la maison.

Du chemin du roi, où les deux hommes s'étaient arrêtés, l'oncle Jérôme examinait en connaisseur.

—Comment cela t'irait-il, jeune homme ? demanda-t-il à Annibal. Le sol paraît peut-être assez pauvre en quelques endroits, mais c'est parce qu'il a été mal cultivé ; avec un peu d'engrais, nous remettrons les choses en bon état. Vois cette petite rivière qui promène là-bas ses zigzags ; nos bestiaux ne manqueront jamais d'eau ; et puis, nous ferons un barrage ; nous aurons un étang, du poisson en abondance, des canards... Il faudra que j'examine ma canne à pêche qui a été fort négligée en ton absence... Allons, entrons causer un peu.

Le propriétaire, du nom de Lafleur, tenait la ferme de son père, qui l'avait lui-même reçue par héritage ; toute la famille des Lafleur y avait été élevée. Il était très attaché à cette ferme, et il aurait bien voulu continuer à l'exploiter ; mais c'était,

comme presque tous nos cultivateurs, un routinier qui suivait les vieilles méthodes et avait en sainte horreur les procédés plus modernes. A force de faire produire le sol sans rien lui rendre, il l'avait presque épuisé. La plupart des champs ne donnaient que des récoltes assez maigres ; les prairies étaient riches en mauvaises herbes, les pâturages secs en bien des endroits. Bref, il en pouvait tirer à peine de quoi nourrir sa nombreuse famille, et il voyait arriver avec crainte le moment où il lui faudrait trouver de l'argent pour établir ses garçons et faire une petite dot à ses filles.

Aussi, songeait-il depuis quelques années à vendre son bien, pour aller dans une autre partie du pays prendre des terres en bois debout. Il s'en était ouvert à plusieurs de ses amis qui l'avaient déjà précédé dans cette fertile région des *Bois Francs* qui forment les "Cantons de l'Est".

En voyant arriver l'oncle Jérôme avec son neveu, il flaira une bonne affaire ; mais en paysan madré qu'il était il se garda bien de rien laisser paraître.

Après les salutations d'usage et quelques paroles sur la pluie et le beau temps, l'oncle Jérôme aborda le sujet qui l'avait amené. Mais il fut tout surpris en entendant Lafleur déclarer que, maintenant il ne tenait pas beaucoup à vendre : c'était une des belles propriétés de la paroisse ; elle avait de l'eau en abondance toute l'année, une bonne sucrerie, et, à part cela, une provision presque inépuisable de bois de chauffage, ce qui n'était pas un mince avantage dans une région où la forêt disparaissait d'une manière rapide. Toutefois... si on lui offrait un prix assez rond, il se déciderait peut-être...

—Au fait, qu'est-ce que c'est que votre prix assez rond ? interrompit l'oncle Jérôme, que tous ces détours ennuyaient.

—Nous avons parlé, ma femme et moi, de dix-huit mille francs ; et tenez, pas plus tard que dimanche, le garçon de Brisebois, du troisième rang, m'a fait offrir quinze mille francs ; mais ce n'était pas du comptant, ajouta-t-il, pendant que sa femme le tirait par la manche pour lui faire comprendre qu'il en disait trop.

—Dix-huit mille francs ! c'est un grand prix ; quinze mille, c'est encore assez fort, dit l'oncle Jérôme, et le garçon de Brisebois mettrait du temps à s'acquitter. Tenez, Lafleur, n'usons pas de tant de biais, voici mon offre : votre terre me plaît, mais il y en a d'autres à vendre ; je vous donne douze mille francs, argent comptant ; nous passons le contrat tout de suite, et je prendrai possession dans un mois, c'est-à-dire le 25 octobre ; vous pourrez occuper la maison et les bâtiments jusqu'au 1er mai.

Lafleur ne s'attendait pas à une offre aussi soudaine ; pour lui, une véritable vente devait se discuter longtemps ; il fallait jaser pas mal de part et d'autre, et jouer au plus fin. Il fut donc surpris, presque choqué, de la manière d'agir de l'oncle Jérôme, qui ne lui permettait pas de faire briller tout son talent. Cependant, douze mille francs comptant, c'était un beau chiffre ; avec cela on pourrait acheter une grande étendue de terre dans les cantons de l'Est, y faire de bons défrichements, et en avoir encore assez pour prêter quatre ou cinq mille francs à huit pour cent. Aussi Lafleur n'hésitait-il que pour la forme.

L'oncle Jérôme, cependant, le mit mit à l'aise en lui disant :

—Je ne veux pas vous prendre trop à l'improviste ; consultez-vous un peu. Ce soir, à sept heures, je serai chez moi, avec mon notaire ; si vous vous décidez, venez avec votre femme, nous signerons le contrat de vente, et vous toucherez vos douze mille francs en beaux billets de banque, ou en or, à votre choix.

(à suivre)

LE  
**BYRRH**  
est le meilleur des Vins  
Toniques et Apéritifs  
connus.  
ESSAYEZ-LE  
Agents au Canada :  
**HUDON, HEBERT & CIE, Limitée**  
MONTREAL.

**E. J. Leblanc**

NOTAIRE, L.L.L.

Nominuingue, Qué.

P. J. Chartrand Paul Ls Turgeon

**Chartrand & Turgeon**

COMPTABLES

55, rue St-François Xavier

Bell Tel. Main 31 41

Tel. March. 642

Montreal.

**Dr J. Pinault**

Médecin et



Chirurgien

Gradué de l'Université Laval de Québec. Licencié du "Board of registration in Medicine" de l'état du Massachusetts, E.U.

L'ANNONCIATION, Qué.

**Dr Henri Cartier**

Médecine Générale et Chirurgie

SPECIALITÉ : Dents extraites sans douleurs.—Prix modérés.  
Cabinet de consultation, chez M. Gaudouy, coin S. François-Xavier et Sacré-Coeur, NOMININGUE.

**E. PRESSEAU**

Entrepreneur General

Charpente, Menuiserie, Peinture, et tous les travaux de construction.  
Aux meilleurs prix du marché.  
Une visite est sollicitée.

Rue du Sacré-Coeur,  
NOMININGUE, QUE.

**P. E. FORGET**

Magasin General

Maison de Nominuingue

Variété complète de marchandises dans toutes les lignes : Nouveautés (Marchandises sèches), Epiceries, Chaussures, Ferronneries, Vaiselle, Meubles, Provisions, Peintures, etc.

Assortiment complet et absolument frais, dans tous nos départements. Spécialité : Etoffes, à robes et mouselines. Bon Marché. Service prompt Satisfaction garantie. Les clients sont toujours les bienvenus à venir demander nos prix et voir nos marchandises avant de passer ailleurs.

J. D. MILLER,

Gérant local

**Le Magasin General du Depot**

NOMININGUE, Qué.

Z. RENO, Gerant

Fleur et hardes faites.

SPECIALITÉ : Fonds de banqueroute.  
Achat et échange de produits agricoles, Fourrages, Peaux, laine, cuir, vieilles claqués, crin, etc.—Logis pour colons.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

**Cie Gle TRANSATLANTIQUE**

De New-York au Havre-Paris France  
Départ chaque jeudi, à 10 hrs a.m.

\*LA SAVOIE.....27 Sept.  
\*LA PROVENCE.....4 Oct.  
\*LA LORRAINE.....11 Oct.  
\*LA TOURAINE.....18 Oct.  
\*LA LA SAVOIE.....25 Oct.  
\*Paquebots à deux hélices.  
Génin, Teudeau et Cie, Agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre-Dame Ouest, ancien numéro, 1670 Notre-Dame, Montréal.

**OVIDE BRASSARD**

Horloger et Bijoutier  
L'ANNONCIATION, Qué.

SPECIALITE : Reparations

Bureau ouvert à Nominuingue, le samedi de chaque semaine à l'Hôtel Gauthier.  
Agent de l'assurance contre le feu La Providence.

**PENSION MARTINEAU**

Tout près de l'église, du couvent et de l'hôpital. Bonnes chambres ; table bien servie, abondante. Régime de famille Prix modérés. Chevaux et voitures à la disposition des voyageurs. Bureau de poste dans la maison. Voitures à l'arrivée et au départ de tous les trains.

NOMININGUE, Qué.

**HOTEL POMINVILLE**

Ancien Hotel Beauhieu

Rue Notre-Dame, à mi chemin entre la gare et l'église. Bonne table, repas aux prix ordinaires. Chambres nombreuses et très confortables. Chauffages à l'air chaud. Privés dans la maison. Chevaux et voitures à la disposition des voyageurs. Voitures à tous les trains transport gratuits. Prix modérés ; service général excellent.

NOMININGUE, Qué.

**HOTEL CENTRAL**

Lac Nominuingue.

Accommodation parfaite pour touristes et sportsmen. Bonne table, liqueurs de choix.

Chauffage à l'air chaud. Bains et privés dans la maison.

Voitures à l'arrivée et au départ de tous les trains.

Chevaux et voitures toujours à la disposition des voyageurs.

**CENTRAL HOUSE**

Lake Nominuingue.

Splendid accommodation for tourists and sportsmen.

Good boarding. Choice liquors. Hot air heating. Bath and water closets in the house.

Free buss at the arrival and departure of every train.

Rigs always on hand for travellers.

J. B. BERTHIAUME, Prop.

**Hotel du Nominuingue**

Z. BARRETTE, Prop.

L'hotel le plus rapproché de la gare Omnibus à l'arrivée de tous les trains. Système de chauffage à l'eau chaude. Water closets (Privés) dans la maison. Patronné par les touristes.

**Banque d'HOCHELAGA**

St-Jerome, Que.

Capital payé - - - \$2,000,000.  
Fonds de Réserve - - \$1,450,000.

Toutes affaires transigées par la malle reçoivent une attention spéciale.

ALEX LEFORT, Gérant.

**FERDINAND PARENT**

Meubles à vendre : neufs ou d'occasion  
On loue aussi des meubles, à bon compte, aux personnes qui désirent prendre maison à Nominuingue pour y passer les mois d'été.

Maison de pension de première classe : beau site, grandes chambres. Chevaux à la disposition des touristes et voyageurs.

PROPRIETE A VENDRE

Bonnes Conditions

Rue du Sacré-Coeur,

NOMININGUE, QUÉ.

**ALYRE CHARLEBOIS**

Le Grand Entrepot de la  
Gare, à Nominuingue . . .

Tient constamment un assortiment complet de foin, grain, et autres provisions.—Aussi, excellente brique à vendre. Chevaux commodes et voitures confortables toujours à la disposition des voyageurs, et excursionnistes. On s'occupe aussi de la vente des terres dans le canton Loranger.

CANADIAN PACIFIC RAILWAY  
CANADIAN PACIFIC RAILWAY  
CANADIAN PACIFIC RAILWAY  
Service des Laurentides

DE L'EST A L'OUEST

MONTREAL A STE-AGATHE

Tous les jours, excepté les dimanches, à 8.45 a.m., 4.30 p.m., 5.35 p.m.  
Train-éclair le vendredi, à 5.20 p.m.  
Le samedi, train additionnel à 1.25 p.m.  
Le dimanche, à 9.15 a.m.

MONTREAL A LABELLE

Tous les jours, excepté les dimanches, à 4.30 p.m. Les mardis et jeudis, train de la matinée, à 8.45 a.m.  
Train additionnel du samedi, à 1.25 p.m.  
Le dimanche à 9.15 a.m.

MONTREAL A NOMININGUE

Tous les jours, excepté les dimanches, à 4.30 p.m.  
Train additionnel du samedi, à 1.25 p.m.  
Train du dimanche, à 9.15 a.m.

DE L'OUEST A L'EST

NOMININGUE A MONTREAL

Tous les jours excepté les dimanches à 5.45 a.m.  
Spécial du lundi, à 4.00 a.m.  
Train du dimanche, à 4.15 p.m.

LABELLE A MONTREAL

Tous les jours, excepté les dimanches, à 6.45 a.m.  
Les mardis et jeudis, train de l'après-midi, à 2.35 p.m.  
Train additionnel du lundi, à 5.00 a.m.  
Train du dimanche, à 5.15 p.m.

STE-AGATHE A MONTREAL

Tous les jours, à 6.45, 8.21 a.m. et 4.10 p.m.  
Train additionnel du lundi, à 6.30 a.m.  
Trains du dimanche, à 7.00 p.m.

Taux des Excursions de fin de Semaine.

BILLETS VALABLES DU SAMEDI MATIN AU LUNDI SOIR.

Montréal à Ste-Agathe et retour...\$2.10  
Montréal à St-Faustin et retour...\$2.55  
Montréal à Labelle et retour...\$3.30  
Montréal à Nominuingue et retour...\$4.10

Par ordre,  
EMILE J. HEBERT,  
Agt. gén. du Serv. Voyageurs.

Le Nord Canadien de Quebec  
Division Montfort et Huberdeau.

Quotidien excepté le Dimanche	STATIONS	Quotidien excepté le Dimanche
5.35	D. Montréal (C.P.R.) A	9.20
7.28	.....	7.29
7.35	.....Montfort Jet.....	7.20
7.45	.....S.-Sauveur.....	7.08
8.08	.....Morin Flats.....	6.50
8.40	.....Montfort.....	6.30
9.25	.....Lac des Seize Isles.....	6.00
9.55	.....Weir.....	5.20
10.07	.....Arundel.....	5.05
10.15	A.....Huberdeau.....D	5.00
P.M.		P.M.

Trains de fret rapides tous les jours.  
C. W. SPENCER, Gérant Général.  
GUY TOMBS, Agent Général Fret et Passagers, Montréal.  
A. J. GORRIE, Surintendant Général.

**A. McNABB**

MARCHAND DE

Voitures et bicycles en tous genres, harnais de la dernière nouveauté. Réparations de voitures faites promptement et avec soin. Cadres pour images et tableaux.

L'ANNONCIATION, Qué.

**ROCHJETTE**

Photographie Générale

SPECIALITÉ : Vues et paysages de la région Labelle. Cartes postales illustrées des vues du Nominuingue. Photographie sur zinc et sur carton. Photographies à bon marché, pour personnes seules ou pour groupes.

NOMININGUE, QUÉ.

**J. A. LALANDE & FILS**

Magasin General

Près du Carré Central.

Fleur, avoine, foin, grain de toutes sortes, épicerie, ferronneries, briques, chaux, Harnais, marchandises sèches.

NOMININGUE, QUÉ.

Chez nous et alentour

NOMININGUE

—MM. Louis, Charles et de Gaspé Beaubien, les deux premiers accompagnés de leurs épouses et leurs enfants, ont passé une dizaine de jours de vacances avec leur père, l'hon. M. Beaubien, en son manoir du petit Nominigüe. M. l'avocat Charles P. Beaubien est rentré à Montréal de bonne heure la semaine dernière, appelé par d'urgentes obligations. Il doit revenir à la fin du mois, au-devant de Mme Beaubien, sa femme, et de ses deux jeunes enfants, qui se trouvent très bien de prolonger leur stage aux rives si gracieuses du petit Nominigüe. Les deux autres messieurs Beaubien sont allés passer quelques jours à la pêche au lac Sureries, sur le chemin d'Hartwell. Madame Tharu, née Beaubien, ainsi que M. Tharu et Mlle Beaubien, passent aussi quelques semaines avec M. Beaubien, père, et son épouse.

—M. Chs B. Major, avocat de Pineauville, notre ancien député à Québec, était au milieu de nous dimanche et lundi de cette semaine.

—M. Onésime Trempe, du Canada, à Montréal, est venu en visite à Nominigüe, samedi et dimanche. Il logeait au Châlet, chez son neveu, M. Amédée Denault.

—Notre concitoyen, M. Honoré Thauvette, vient de recevoir de l'honorable Secrétaire Provincial l'avis de sa nomination comme greffier de la Cour de Circuit établie à S. Ignace de Nominigüe, dans et pour le comté d'Ottawa.

—M. le curé Corbeil, de S. Joseph de Montréal, M. le curé Corbeil, de Ste-Agathe, et le R. P. Charles, franciscain, sont passés à Nominigüe mardi, en route pour Ferme Neuve. Les deux messieurs Corbeil étaient venus en voiture, de Sainte-Agathe jusqu'ici.

—Le conseil municipal du village de Nominigüe a siégé lundi soir, en session spéciale. Etaient présents, M. le maire Lalande, MM. les conseillers Charbonneau, Valiquette, Morand, et Gauthier. M. le notaire Leblanc était à son siège de greffier. Le conseil s'est occupé de divers travaux de voirie, puis il a fixé les termes du règlement qui sera bientôt soumis aux contribuables, dans le but d'emprunter \$3,000 pour construire notre hôtel de ville, qui servira en même temps de palais de justice, pour la nouvelle Cour de Circuit qui vient d'être établie à Nominigüe.

—Baptisé, lundi, en l'église paroissiale de S. Ignace de Nominigüe, Joseph-Léon-Georges, fils de M. Delphis Roulier, et né le 15 septembre.

—AU MAGASIN DU BON MARCHÉ : grands avantages, cette semaine. Magnifique poêle à cuisine, garanti pour bien cuire, valant \$30, pour \$22.00. Aussi, autres ustensiles de cuisine à des prix très réduits. Tôle de première classe pour couvertures, valant \$3.50, pour \$2.40 la boîte. Une machine à coudre, valant \$30.00, pour \$20.00.

LAFLAMME & DESCHAMBAULT.

L'ASCENSION

—M. Julien Beauvais, maire du village, a eu la douleur de perdre sa mère presque subitement vendredi dernier. Elle demeurait à Ste-Adèle. Nos sympathies à M. le maire et à sa famille.

—M. Ernest Beauchamp et sa femme, depuis quelques semaines en promenade chez son frère, M. Beauchamp, directeur de la Poste, sont rentrés à Montréal samedi dernier, très contents d'avoir visité le Nord.

—Mme Boisvert, de S. Calixte, mère de Mme D. Beauchamp, est en promenade chez sa fille.

—M. le curé était absent toute la semaine dernière, s'étant rendu à Montréal, pour affaires de la plus haute importance.

—Mme C. A. Simon, de Hull, est de retour chez elle après avoir passé un mois au presbytère; elle est partie enchantée de sa belle promenade.

—Etaient de passage chez M. Régis Clément, vendredi dernier, MM. Moïse Jetté, gérant de la compagnie Singer, avec son assistant J. A. Servant.

—En visite chez M. R. Clément, Mme Louis Loizeau, de Ste-Agathe

CANADA  
Province de Québec } Comté de Labelle  
District d'Ottawa }  
Municipalité du Canton  
Marchand

Règlement No 52

A une session générale du conseil municipal du Canton Marchand, tenue à la salle municipale dans le village de L'Annonciation, le quatrième jour de septembre mil neuf cent six, à une heure de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, sont présents Monsieur le maire T. E. Draper et MM. les conseillers C. B. Boileau, Ferdinand Desjardins, Gilbert Filion, Adolphe Charbonneau, et Cléophas Renaud, formant le quorum du dit conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Sur proposition du conseiller Desjardins secondé par le conseiller Cléophas Renaud, le Règlement suivant a été adopté à l'unanimité.

Attendu qu'il est opportun et de l'intérêt de la Corporation de contracter un emprunt de quatre mille piastres (\$4000.) pour être employées aux fins suivantes :

1o. Pour consolider la dette flottante qui est de trois mille huit cent cinquante dollars (\$3850.00) et se répartit ainsi :

A. La somme de deux cents dollars (\$200.00) empruntée le vingt-un février 1899 de Camase Labelle, et qui a servi à soldé la dette alors existante de la municipalité, et qui était formée par les montants payés pour solde de comptes des inspecteurs de voirie et réparations aux ponts de la municipalité.

B. La somme de trois cents dollars (\$300.00) emprunté le 12 juin 1902 de Thimothée Rhéaume pour solde de divers travaux d'améliorations faits aux chemins et ponts de la municipalité en 1902 et spécialement au grand pont du village.

C. La somme de six cents dollars (\$600.00) due depuis 1903 pour construction des ponts sur les Lots Nos 52 et 62 du rang sud-ouest de la Rivière et travaux de réparations à la montée du grand pont.

D. La somme de deux cent vingt-cinq dollars (\$225.00) due depuis 1904 pour la construction faite alors du pont communément appelé pont des Sœurs.

E. La somme de trois cent vingt-cinq dollars (\$325.00) due depuis 1904 pour la construction du pont Robidoux sur le ruisseau Nominigüe.

F. La somme de huit cents dollars (\$800.00) due depuis 1905 pour la fourniture du bois requis pour la construction du pont de la rivière Macaza.

G. La somme de quatre cents dollars (\$400.00) due depuis 1905 pour la construction du pont Sarrasin sur le ruisseau Nominigüe.

H. La somme de cent cinquante dollars (\$150.00) payée pour l'achat d'un terrain pour l'Hotel de Ville.

I. La somme de huit cent cinquante dollars (\$850.00) pour argent payé sur divers travaux de voirie faits pendant les années 1905-06 dans divers arrondissements de voirie de cette municipalité et spécialement pour les travaux d'ouverture des rues St-Edmond, St-Eugène et St-Charles-Borromée, la confection de clôtures sur les montées du village, Chartrand, Paquette et Gagnon et la construction du pont Gratton.

2o. La somme de cent cinquante dollars (\$150.00) pour couvrir les frais du présent Règlement, publication enregistréement, etc.

Il est en conséquence ordonné et statué comme suit :

1o. La Municipalité du Canton Marchand empruntera une somme de quatre mille dollars (\$4000.00) remboursable en trente ans avec intérêt au taux de cinq pour cent (5%) payable semi-annuellement.

2o. La dite Corporation effectuera le dit emprunt au moyen de l'émission d'une débenture de quatre mille dollars faite payable au porteur au bureau d'une banque incorporée en la cité de Montréal, à une date n'excédant pas trente ans du premier octobre 1906.

3o. A cette débenture il sera attaché soixante (60) coupons pour le paiement des intérêts semi-annuel devenant dus et payables chaque année durant trente (30) ans, tous les premiers mars et octobre respectivement et payables au même endroit que la débenture.

4o. Afin de pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement de cet emprunt il est par les présentes imposé sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité une taxe annuelle suffisante pour payer les dits intérêts de chaque année pendant trente ans et au moins 2% à part de l'intérêt comme fonds d'amortissement jusqu'à l'extinction de la dite dette ; la répartition des deniers à prélever pour payer les intérêts et le fonds d'amortissement annuellement sera basée sur le rôle d'évaluation en vigueur lors de telle répartition.

5o. Le présent Règlement avant d'avoir force et effet devra être approuvé par les électeurs de la municipalité ayant droit de vote sur icelui et approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

6o. Le présent Règlement sera publié et deviendra en force suivant la loi.

(Signé) T. E. DRAPER, Maire,  
P. MORISSETTE, Sec.-Trés.

Je, P. Morissette, secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton Marchand, déclare sous mon serment d'office que le Règlement ci-dessus est une copie conforme du Règlement passé par le conseil municipal du Canton Marchand à sa session du quatre septembre 1906.

En foi de quoi j'ai signé, à L'Annonciation ce 10 septembre 1906.

P. MORISSETTE,  
Secrétaire-Trésorier.

CANADA  
Province de Québec } Comté de Labelle  
District d'Ottawa }  
Municipalité du Canton  
Marchand.

AVIS PUBLIC

Je soussigné, P. Morissette, secrétaire-trésorier du Conseil Municipal du Canton Marchand, certifie et donne avis public par les présentes que le Règlement ci-dessus de la Municipalité du Canton Marchand sera pris en considération par les propriétaires électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Marchand qualifiés suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit Règlement le vingt-septième jour du mois de septembre courant (1906), à dix heures de l'avant-midi, en la salle publique des sessions du dit conseil municipal du Canton Marchand située dans le village de L'Annonciation.

Auquel jour à dix heures du matin une assemblée publique des propriétaires électeurs municipaux de la dite Municipalité du Canton Marchand qualifiés comme susdit, sera tenue à la salle susdite en la dite Municipalité, dans le village d' L'Annonciation, dans le but d'approuver ou désapprouver le dit Règlement et qu'un poll sera alors tenu dans ce but durant le temps et de la manière fixés par la loi.

Daté à L'Annonciation ce dixième jour de septembre mil neuf cent six.

P. MORISSETTE,  
Secrétaire-Trésorier.

Au prochain numero

Forcément remis, faute d'espace, le compte-rendu de la conférence entre la Coopérative des Colons du Nord et la Chambre de Commerce de Montréal et du District.

Les des Ecrotes

—Le neuf septembre, la messe fut chantée ici par M. l'abbé J. A. Lemonde, curé de St-Gérard. Il nous fit un sermon sur le blasphème. Comme toujours, M. le curé de S. Gérard fut éloquent et pratique et son sermon fut apprécié par les paroissiens, qui ne manquèrent pas de faire au prédicateur des éloges bien mérités. Dans l'après-midi, il y eut catéchisme, suivi de la bénédiction du T. S. Sacrement. Monsieur le curé de S. Gérard ne nous quitta que le lundi matin, après avoir reçu le consentement de mariage de M. O. Paquette et Mlle P. Desrochers.

FERME-NEUVE

—L'un de nos plus vieux et estimés concitoyens est décédé presque subitement dimanche matin, succombant à la maladie qui le minait depuis plusieurs années, un chancre à la langue. Il s'agit de M. Victor Fortier, père de M. A. Fortier, de St-Jérôme, agent vendeur de machines agricoles, de M. L. Fortier, hôtelier du Rapide de l'Orignal et aussi le père de Mlle Fortier, marchande de Ferme Neuve, qui vivait avec le défunt. M. Fortier était originaire de Sainte-Adèle.

Qu'on nous donne de la terre!

Dans son rapport de la conférence entre la Chambre de Commerce de Montréal et du District et la Coopérative des Colons du Nord, la Patrie a rendu incomplètement la pensée de M. le Dr Brisson, l'un des membres de la Chambre, et en même temps membre de la Coopérative. Le journal fait dire au Dr Brisson, parlant au nom de la Société Générale de Colonisation, dont il est le dévoué gérant : " Nous voulons bien envoyer des colons dans le Nord, mais nous n'aimons pas qu'ils nous reviennent. " Et la Patrie souligne ce trait. Il en peut résulter de l'équivoque et un déplorable malentendu. Notre honore sociétaire a bien réellement prononcé des paroles dans le sens indiqué, mais il avait dit avant : " M. le curé Corbeil a lui-même indiqué la raison pour laquelle il nous est impossible de faire tout le travail que nous aimerions pour le Nord (région Labelle) : c'est qu'on y manque de lots immédiatement disponibles pour les colons. " Et alors, le Dr Brisson ajoutait sa réflexion susdite, qui venait bien en son lieu. Le rapporteur avait oublié de poser les prémisses. Elles ont leur importance très grande, puisqu'elles établissent les responsabilités et indiquent combien le remède serait facile, de l'aveu de M. le curé Corbeil, du Dr Brisson et de tout le monde, à un état de choses qui a jusqu'ici paralysé, depuis trois ou quatre ans, le développement de notre région et que chacun désire voir disparaître.

# A. T. CONSTANTIN

## Le Grand Magasin de Nouveautés Saint-Henri de Montréal

La maison A. T. CONSTANTIN possède le plus chic département de confection que l'on puisse voir.

Nos manteaux sont des plus nouveaux ainsi que nos costumes et jupes tailleur.

Blouses de soie noire et couleur. Aussi un assortiment complet d'articles de fantaisie pour dames.

Pardessus pour messieurs, habillements de 1ère classe faits sur commande.

Nous pouvons vous donner les meilleures valeurs moins cher que partout ailleurs.

Nous avons cette année un assortiment complet de pelletteries de premier choix. Manteaux en Mouton de Perse, Seal Electrique avec revers en Vison, Doublure pour Manteaux et Collettes, Tour de Cou, Manchons, Peaux de Vison, de Loure et de Mouton noir et gris.


Nous garantissons entière satisfaction.

### Commandes par la Poste

Les commandes par la poste sont exécutées avec soin.

Nous expédions avec plaisir des échantillons sur demande.

### ENVOI DES MARCHANDISES PAR EXPRESS OU PAR LA MALLE.



# A. T. CONSTANTIN

## Enseigne de la Boule Rouge

### 3601, Notre - Dame ST-HENRI de MONTREAL.

### MOBILIER RELIGIEUX

## Gaston Vennat

51, rue St-François-Xavier  
MONTREAL.

AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANADA DES  
MAISONS FRANÇAISES SUIVANTES :

**AMEDEE BOLLEE, — Le Mans, (France)**

La célèbre fonderie de CLOCHES, d'où sortent entr'autres les carillons de  
Notre-Dame-du-Lac, - 24 cloches      St-Louis de France de Montréal, 5 cloches  
Buffalo, E. U. - 43 cloches      Sorel, P. Q. - 4 cloches

**INSTITUT CATHOLIQUE DE VAUCOULEURS (France)**

Les plus vastes établissements d'art religieux du monde.

STATUES, GROUPES, CHEMINS DE CROIX, AMEUBLEMENT D'ÉGLISE  
de tous genres et en toutes matières.

HENRI V. GESTA FILS—TOULOUSE (France)

VITRAUX D'ART

GOURDIN FILS—MAYET (France)

HORLOGES PUBLIQUES  
— DESSINS ET DEVIS SUR DEMANDE —

N.B.—On traite, à NOMINIGUE, QUE., avec M. Amédée Denault,  
rédacteur de L'AMI DU COLON, rue S.-François-Xavier

### L'IMPRIMERIE de " L'AMI DU COLON "

SE CHARGE DE TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS COMMERCIALES,  
à taux modérés.

On peut s'y procurer également des formules, blancs et imprimés de toute  
espèce : tels que reçus, billets, en-tête de compte, formules légales, pancartes de  
MAISONS A VENDRE ou A LOUER, etc., etc.